



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
06/08/2024

Date d'affichage :
06/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 août à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DE SOUSA Pamela, DELAVAUULT Benjamin, SIMONATO Cédric

Était excusée : SEUBE Sylvie

Était absent : HAAG Yannick

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire de séance.

DCM 2024-0812-12

APPLICATION D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LE SÉJOUR DES MUSICIENS LORS DU FESTIVAL DES MUSICALES DES COTEAUX DE GIMONE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement du Rez-de-Chaussée du Presbytère a été mis à disposition de musiciens lors du Festival des Musicales des Coteaux de Gimone pour 4 nuits.

Le tarif de la location se calcule comme suit :

- 4 personnes pour 4 nuits : 70€ pour 2 + 20€ (2 pers. Supp.) x 4 nuits soit 360 €

- Draps et serviettes : 10€ + 5€ x 4 personnes soit 60 €

- Ménage : 60€

Soit un total de 480 € pour le séjour.

Vu la collaboration étroite avec cette association, il propose d'appliquer une réduction de 40% à ce montant, soit un total de 288€.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de pratiquer un tarif préférentiel à l'association Les Musicales de Coteaux de Gimone.

DECIDE d'appliquer le tarif réduit proposé de 288€.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance
Jacques CAUFFEPÉ-POURCET

Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI

